



Ville de Vernier

Dans sa séance du **14 mai 2019** le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1 ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL MAI 2019 – MAI 2020

Président	MCG - INDÉPENDANTS – L'ENTENTE POUR VERNIER	M. François AMBROSIO
Première Vice-Présidente	PLR	Mme Monique MATTENBERGER
Deuxième Vice-Président	SOCIALISTES	M. Junior MAZOLO-MIKUNZI
Secrétaire	VERTS	Mme Esther SCHAUFELBERGER
Vice-Secrétaire	PDC-PBD-VL	M. Yves MAGNIN

Suppléants

MCG – INDÉPENDANTS - L'ENTENTE POUR VERNIER	Mme Ana ROCH
PLR	M. Gilles-Olivier BRON
SOCIALISTES	M. Nicola D'AMICO
VERTS	M. Granit METUSHI
PDC-PBD-VL	Mme Josette MONNIER

2 APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV)

Le Conseil municipal, par 32 OUI, soit à l'unanimité, décide :

d'approuver les comptes annuels de la Fondation des Maisons Communales pour l'exercice 2018 dans leur intégralités annexés à la présente délibération.

3 APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION COMMUNALE VERNIER-SIGNAL

Le Conseil municipal, par 32 OUI, soit à l'unanimité, décide :

d'approuver les comptes annuels de la Fondation communale Vernier-Signal pour l'exercice 2018 dans leur intégralités annexés à la présente délibération.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 1^{er} juillet 2019.



Ville de Vernier (Suite 1)

Dans sa séance du **14 mai 2019**, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

4 PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2018 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil municipal, par 32 OUI, soit à l'unanimité, décide :

- 1 d'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération ;
- 2 d'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de CHF 110'452'461.24 aux charges et de CHF 114'748'916.73 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 4'296'455.49.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 4'296'455.49 et résultat extraordinaire de CHF 0.00 ;
- 3 d'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de CHF 48'782'581.69 aux dépenses et de CHF 17'347'151.75 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 31'435'429.94 ;
- 4 d'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 294'314'424.08 ;
- 5 d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de CHF 1'063'575.76 dont le détail figure à l'annexe « Crédits budgétaires supplémentaires 2018 » des comptes annuels joints à la présente délibération ;
- 6 ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ;
- 7 en application de la LBCGe, 5'951 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 1^{er} juillet 2019.

Vernier, le 22 mai 2019



François AMBROSIO, Président